



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050248

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/04/2024 22H07 C:024860 I:29832
V/REF : 195199
V/Appel du Lundi 15/04/2024 a 22H07

**CRISTAL HABITAT
AGENCE SUD
BIOLLAY
142 RUE JEAN MERMOZ
73025 CHAMBERY**

V/REF.IMM. 01005
IMMEUBLE : LUCIOLES/LIBEL.-1005
RUES ST EXUPERY/JEAN MERMOZ
RUE NUNGESSER & COLI
73000 CHAMBERY

Voglans, le 18 Mai 2024

Référence Marché: 2022120002
LOCALISATION : 139 RUE JEAN MERMOZ-LOGEMENT DE MME AICI-RDC-TEL:09 81563433
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT EU DANS LA CUISINE
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 15/04 A 00H05 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME AICI AU REZ DE CHAUSSEE
ESSAI DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE ET ELECTROMECHANIQUE DE LA COLONNE
DEPUIS LA SALLE DE BAINS - SANS RESULTAT

INTERVENTION A PARTIR DES CAVES
ESSAI DE DEBOUCHAGE DEPUIS UN PIED DE COLONNE APPARENT SITUE DANS LES
CAVES - ECOULEMENT RENDU MAIS FAIBLE

PREVOIR LE CURAGE DE LA COLONNE PAR LE PIED DE CHUTE SITUE DANS LE LOCAL
MENAGE

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 16/04/24 a 07H52 contact@cristal-habitat.fr
CV AB EMAIL en CC le 16/04/24 a 07H52 service-urgence@cristal-hab
CV AB Email envoyé le 16/04/24 a 07H52 Mr L. 1.PEDRETTI
PREVOIR LES ACCES AU LOCAL MENAGE AFIN DE PROCEDER AU DEBOUCHAGE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050248

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique
Vérification du bon écoulement du réseau.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'apres plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diametre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,50	H(s)	Camion Hydrocurage le 16/04	1	255,12
				637,80
		TOTAL H.T.		637,80
		T.V.A. a 10,00%		63,78
		TOTAL T.T.C.En EURO		701,58

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050248

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

CRISTAL HABITAT
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2022120002 - 0000001
Service d'urgence interv multiser das imm AGENCES+PAT

Demandeur

Locat. présent : M. AICI EL OUALID MME AICI SAMAH
Entré le : 10/12/2012
Téléphone : 07 85 78 12 95

Intervention

Etablie par E. BLAYO le : 16/04/2024
Date exécution prévue : 17/04/2024
Nature travaux : ASTREINTE Gros Entretien
N° affaire : 1 382 408

OS ENTREPRISE 195199

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

15/04/2024 à 22H07

Lieu d'intervention

M. AICI EL OUALID
MME AICI SAMAH
139 RUE JEAN MERMOZ
LA LIBELLULE
73000 CHAMBERY

Observations

ME CONTACTER SI BESOIN : E. BLAYO 0621231618

AICI 139 MERMOZ REFOULEMENT du 16/04/2024

Travail	Désignation	Qté
DIV112	GROS ENTRETIEN INTERVENTION ASTREINTE	1,00

Demande de travaux établie par E. BLAYO le 16/04/2024
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01005-00001-00015-00156 H / Type 4 Etage : RDC 139 RUE JEAN MERMOZ LA LIBELLULE 73000 CHAMBERY	M. AICI EL OUALID MME AICI SAMAH walidaissi7@gmail.com entré le 10/12/2012 Resp batiment : Sud BLAYO E. BLAYO	Fixe : 07.85.78.12.95 Portable: 07.67.83.80.86
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

Bon de contrôle 195199

Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom : Date fin de travaux : Visa Entreprise :	Nom : Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT

1

Edition du 16/04/2024 à 13h58

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : ...BEAUJOLIN.....

Prénom : ...Lucas.....

Adresse : ...1, place du Forum.....

Code postal : 73000..... Commune : CHAMBERY.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

☒ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 139 RUE JEAN MERMOZ LA LIBELLULE 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry..... le 16/04/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.